

2020-02-18

NOTES COMPLÉMENTAIRES DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL

Dans le document de vision soumis à notre attention (document 3.1) se trouve une carte schématique qui évoque les grands traits d'une programmation d'espaces verts comprenant ce qui nous apparaît comme un parc rectangulaire d'environ 4 ou 5 hectares là où se trouve l'anneau de l'hippodrome.



Figure 1 - Représentation schématique de la programmation d'espaces verts.
Source: document de vision de la Ville.

Devant cette représentation schématique, nous nous sommes demandé si un parc de cette dimension serait suffisant, car dans notre vision nous imaginons l'aménagement d'un parc pouvant accueillir une variété d'équipements de loisir (p. ex.: plateaux de sport, piscine) en plus de présenter des aménagements variés en termes de composition végétale, de manière à accommoder une diversité d'usages et à apporter une contribution positive à la biodiversité locale.

Sachant que...

1. dans de nombreux parcs montréalais, les aires de détente gazonnées et les plateaux sportifs (qui répondent aux besoins récréatifs, mais pas ou assez peu aux besoins écologiques) recouvrent souvent, à eux seuls, des aires de l'ordre de 5-10 hectares;
2. une [étude scientifique](#) a révélé que des superficies d'au moins 4,4 hectares de milieux naturels sont requises pour jouer convenablement leur rôle de soutien à la biodiversité urbaine.

...nous avons rédigé notre recommandation 14, qui se lit comme suit:

« Aménager un vaste parc d'au moins 10 hectares autour des noyaux de végétation colonisatrice présents. À terme, ce parc devrait présenter une mosaïque de milieux naturels (notamment des milieux humides intégrés à un

système de gestion des eaux) propice à la biodiversité, et devrait pouvoir accueillir une multiplicité d'usages récréatifs, éducatifs, culturels et agricoles complémentaires. Faire également de ce parc un élément central d'une gestion intégrée des eaux pluviales de l'ensemble du site. »

Cette cible de 10 hectares a été formulée à titre indicatif, en s'attachant à l'idée d'un parc qui puisse remplir toutes ces fonctions (détente, sports et biodiversité) et en tenant compte des données générales susmentionnées. Précisons que cette cible pourrait être ajustée en fonction des besoins et des potentiels réels, lesquels ne pourront être révélés que par d'éventuels inventaires fauniques, étude de potentiel de connectivité écologique et évaluation des besoins en équipements récréatifs.

Concernant l'étude scientifique en question

Les principaux résultats de l'étude sont les suivants :

*« We here present the first meta-analysis on intra-urban biodiversity variation across a large variety of taxonomic groups of 75 cities worldwide. Our results show that patch area and corridors have the strongest positive effects on biodiversity, complemented by vegetation structure. Local, biotic and management habitat variables were significantly more important than landscape, abiotic or design variables. Large sites greater than 50 ha are necessary to prevent a rapid loss of area-sensitive species. This indicates that, despite positive impacts of biodiversity-friendly management, increasing the area of habitat patches and creating a network of corridors is the most important strategy to maintain high levels of urban biodiversity. [...] If authors aimed to identify areas necessary to include a significant number of area-sensitive species (or a high level of diversity) the average threshold was 53.3 ha 12.1 SE (n = 11). **Although, if a threshold was identified describing the loss of urban-adapted species (or a low level of diversity) the average was 4.4 ha 0.85 SE (n = 13).** »*

Autrement dit, 4,4 hectares correspond au seuil en-deçà duquel même la diversité des espèces adaptées à l'environnement urbain commence à décliner.

Il faut interpréter ces résultats avec toutes les précautions nécessaires. Comme les seuils présentés découlent d'une méta-analyse, on ne saurait les considérer comme une règle s'appliquant à tous les cas particuliers, dans toutes les villes du monde. Seuls d'éventuels inventaires écologiques, caractérisations des milieux et études sur le potentiel de connectivité écologique permettraient de déterminer avec précision la superficie à consacrer aux aménagements pour la biodiversité et à la connectivité dans le secteur Namur-Hippodrome. En l'absence de telles données, l'étude citée ici nous fournit un ordre de grandeur à titre indicatif.

Le parc lui-même doit-il contribuer à la biodiversité, ou bien est-ce que la bande verte ceinturant le quartier pourrait jouer ce rôle?

Les commissaires nous ont posé la question si, selon nous, des aménagements linéaires comme ceux proposés dans la vision (corridors, ceinture verte autour du secteur à

développer, etc.) peuvent jouer un rôle semblable à celui que nous souhaiterions voir jouer par un éventuel parc en termes de contributions à la biodiversité.

Nous avons répondu que chaque aménagement végétalisé, tout spécialement les aménagements pour la gestion des eaux, pourra sans doute venir enrichir à sa manière la trame verte et bleue du secteur, et que chaque intervention en ce sens compte. Toutefois, nous avons omis de mentionner deux choses :

- les milieux naturels de forme ronde ou carrée, par leur géométrie même, sont plus propices à la création d'*habitats intérieurs* en plus d'*habitats de lisière*, tandis que les milieux naturels de forme allongée, généralement, ne peuvent offrir que des *habitats de lisière*. C'est un principe général et, encore une fois, des études écologiques seraient à même d'identifier le besoin de création d'habitats intérieurs sur le site de Namur-Hippodrome. Notons que la disparition des habitats intérieurs est un phénomène associé à la fragmentation des milieux naturels, comme c'est le cas en milieu urbain.

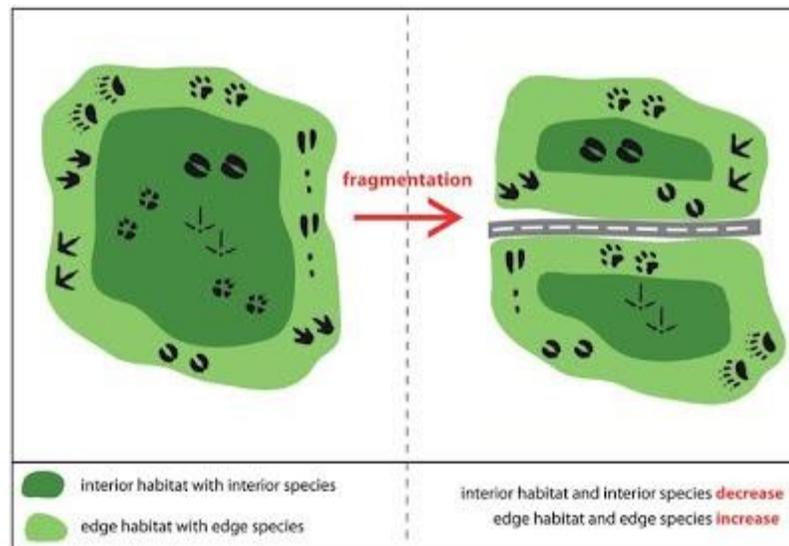


Figure 2 - Représentation schématique des habitats intérieurs et des habitats de lisière, et de l'effet de la fragmentation sur ceux-ci.

Source: <http://transporte-tsp.blogspot.com/2011/09/landscape-fragmentation-in-europe.html>

- Nous ne savons pas si les friches arborescentes situées sur les terrains du CP y seront maintenues à long terme. Par conséquent, il serait judicieux de s'assurer de préserver et de créer, sur les terrains dont on contrôle l'aménagement, des superficies suffisantes de milieux naturels.



Figure 3 - Représentation des friches (vert) et du terrain du CP (jaune).
Source: Banque de données ouvertes de la Ville de Montréal.

Qualité de vie

Nous désirons profiter de cette mise au point pour exprimer aux commissaires que notre recommandation 14 ne s'arrime pas qu'à une réflexion sur l'écologie urbaine, mais également sur la qualité de vie - celle des futurs résidents du quartier Namur-Hippodrome, celle des habitants actuels du secteur Namur-De la Savane et celle des travailleurs qui évoluent dans ce secteur.

Pour nous, il ne s'agit pas de mettre en opposition un projet écologique (les milieux naturels) et un projet social (logement social). Il s'agit plutôt de penser ces deux volets ensemble, dans leur nécessaire complémentarité, afin de créer un quartier résilient, favorable à la santé, qui mise notamment sur les services écosystémiques pour offrir des milieux de vie et des environnements de travail de qualité et exemplaires.

Les échanges que nous avons eus avec les commissaires le 17 février nous ont rappelé qu'il existe des lignes directrices concernant les ratios cibles d'hectares d'espace vert / habitant. L'organisme américain *National Recreation and Park Association* recommande « de mettre en place 4 hectares d'espaces verts par 1000 habitant, soit 2 hectares pour les parcs locaux et 2 pour les grands parcs urbains ou métropolitains ». Cette balise de 2 hectares de parc local par habitant est d'ailleurs reprise dans *Le Plan Directeur des Parcs et Espaces Verts* de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Dans le secteur Namur-De la Savane, pour accommoder la population actuelle de 17 170 habitants et les quelque 10 000 nouveaux résidents attendus, cette norme plaiderait pour une programmation d'espaces verts totalisant... 54 hectares ! Bien sûr, cette cible serait difficilement atteignable dans un secteur déjà fortement minéralisé comme le secteur Namur-De la Savane. Nous croyons cependant qu'il en faut en tenir d'une manière ou d'une autre car elle reflète une attente des MontréalaisEs pour des milieux de vie favorables aux familles et à la santé.

Une autre façon de déterminer une cible d'espaces verts, sachant qu'elle est rarement appelée à croître au rythme de la densification de la ville, serait d'utiliser une moyenne montréalaise. À Montréal, les parcs occupent en moyenne de 5,3 % des territoires des arrondissements.

Pour les secteurs Namur-Hippodrome et le secteur du Triangle, il n'existe présentement que le parc et le jardin De La Savane, qui occupent 1,9 hectare, sur un territoire de 270 hectares, soit 0,70 %. Il manquerait donc 12,4 hectares pour rejoindre la moyenne Montréalaise de 5,3 % du territoire consacré aux parcs.

L'aménagement d'un parc de 10 hectares dans le futur quartier Namur-Hippodrome représenterait donc une réponse partielle mais significative au besoin de parcs dans le secteur, compte tenu de la population projetée aujourd'hui ou résultant de futurs efforts de densification de la ville.

Le CRE-Montréal considère que l'occasion de créer un espace vert de bonne dimension pouvant allier des zones de nature, de détente et des plateaux sportifs, compte tenu de la maîtrise foncière, est unique dans ce secteur et ne se représentera pas. Une fois le logement bâti, on ne pourra plus revenir en arrière.

Impact sur la densité

Les commissaires nous ont également demandé si nous avons réfléchi à l'impact de notre recommandation 14 sur la densité du bâti. C'est une chose qu'il nous est difficile d'évaluer, car nous ne sommes pas arrivés à nous faire une représentation claire de la densité prévue.

- Si l'on considère le chiffre de 6 000 logements répartis sur les 75 hectares du secteur à l'étude, on obtient une densité projetée de 80 logements/hectare, une densité conforme à ce qui est attendu pour un TOD. Dans ce cas, plus ou moins 5 hectares de parc aurait peu d'impact sur la densité.
- Toutefois, on lit également que, des 6000 logements, 5000 seraient érigés sur les 46 hectares du secteur Hippodrome de propriété municipale, ce qui élève la densité à 109 logements/hectare pour ce sous-secteur.
- Pour pousser la chose encore plus loin, la proposition d'aménagement développée par Fahey pour le secteur prioritaire Hippodrome prévoit que ces 5000 logements seraient érigés sur une superficie de développement limitée à 22,8 hectares, soit une densité de 219,3 logements/hectare.

Notons que ce dernier scénario réserve une superficie de 10,8 hectares aux espaces verts, mais qu'une densité de 220 logements/hectare nous apparaît bien sûr beaucoup trop élevée. Nous pensons donc qu'il est irréaliste de projeter la construction de 5000 unités de logements sur le seul sous-secteur Hippodrome, tout en assurant l'aménagement d'une superficie d'espaces verts qui permette de rattraper, ne serait-ce qu'en partie, le déficit d'espaces verts du secteur. Peut-être serait-il intéressant, par conséquent, d'étudier des scénarios alternatifs avec moins de 5000 logements dans le sous-secteur Hippodrome et plus de 1000 logements dans le sous-secteur Namur, qui est selon nous propice à la densification. Cela permettrait peut-être de libérer plus d'espace pour l'aménagement de parcs et de milieux naturels dans le sous-secteur Hippodrome.

À propos de l'expression « réservoir de biodiversité »

En terminant, nous reconnaissons que l'expression « réservoir de biodiversité de 10 hectares » que nous avons employée dans la conclusion de notre mémoire est un

raccourci ambigu par rapport à la vision de parc multi-usages que nous exprimons dans notre recommandation 14. Nous espérons que les commissaires voudront bien se référer au libellé de notre recommandation 14 plutôt qu'à la seule expression « réservoir de biodiversité » lorsqu'ils voudront faire référence à notre vision.

Nous remercions les commissaires de leur attention et demeurons à leur disposition pour répondre à d'autres questions.